

MANIFESTATIONS

(Sous réserve de modifications)

MAI

- 6 : 2^{ème} tour des élections présidentielles
- 8 : Concours de boules du foot (ancien terrain de boules)
- 8 : Cérémonie au Monument aux Morts à 12h
- 10 : Permanence du centre des Impôts
- 11-12 : Lotos de la Gymnastique
- 16 : Collecte de sang
- 18-19 : Lotos du Centre Intercommunal d'Education Musicale
- 20 : Course 10 km, animations sous la rotonde organisées par les associations, concours de pétanque
- 20 : Théâtre à la salle des fêtes « Saltimbanches 02 »

JUIN

- 1-2 : Lotos de l'UNC
- 9 : Kermesse école élémentaire
- 10 : 1^{er} tour des élections législatives
- 16 : Kermesse école maternelle
- 16 : Festival de musique, terrain de foot d'entraînement
- 17 : Tuning, esplanade J. Thouraud
- 17 : 2^{ème} tour des élections législatives
- 18 : Commémoration de l'Appel au Monument aux Morts
- 20 : AG de la Gym
- 22-23-24 : 20^{ème} Anniversaire du Jumelage
- 23-24 : Tournoi de Foot Jeunes



Entente Guignicourt-Evergnicourt, benjamins

- 23 au 1^{er} juil. : Tournoi National Tennis Cup
- 24 : Fête de l'Art et de l'Artisanat sur les bords de l'Aisne

PERMANENCE IMPÔTS

Pour vous aider dans votre déclaration de revenus, une permanence se tiendra à la mairie

le jeudi 10 mai, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

ÉTAT CIVIL

Naissances à Reims

18.02.2007 : Perrine FAROU
27.02.2007 : Raphaël DUFOUR
15.03.2007 : Kilian BABULA
08.04.2007 : Laurane GOMBAULT

Décès à Reims

10.03.2007 : Gilbert MARTIN
21.03.2007 : Pascal CUF

PERMANENCES

En Mairie

Monsieur Le Maire et Conseiller Général : le mercredi à 18h30.

Sécurité Sociale Maladie : le Lundi de 9h15 à 12h15.

Accidentés du Travail : le 2^{ème} vendredi de chaque mois de 18h30 à 19h30.

Correspondant AIR : 2^{ème} samedi de chaque mois de 9h à 11h (pour orienter et conseiller les jeunes gens intéressés).

Monsieur DOSIERE René, Député de l'Aisne : 4^{ème} vendredi de chaque mois à 17h15

Aisne Habitat : 3^{ème} mercredi de chaque mois de 14h00 à 15h00

Au centre social

Assistante sociale de la DIPAS : 2^{ème} et 4^{ème} lundis de chaque mois de 14h à 16h

ADMR : chaque mardi de 13h30 à 15h30

PMI (Protection Maternelle et Infantile Consultation des nourissons) : 4^{ème} mardi après-midi de chaque mois.

Point Villages 03 23 25 36 80

CAF: 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois de 9h à 11h30. Le 10 mai, le 24 mai.

Le 14 et 28 juin.

GRAM : 3^{ème} jeudi de chaque mois de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (sur RDV au 06 08 97 89 66)

Le jeudi 3 mai (exceptionnellement). Le jeudi 21 juin.

Mission locale : sur RDV 03 23 27 38 90 Le mardi matin.

Relais Assistante Maternelle : sur RDV le vendredi matin dès 9h30.

Marie PAMART

au Siège au 03 23 22 36 80

Supplay : Chaque mercredi matin à partir de 10h15

BIENVENUE

Mr BRUNELLE Jérémy
et Meille GREIN Annelise

6, rue Arthur Rimbaud

Mr CARDINAL Yannick

12, rue des Rémois

Mr et Mme GASPYARD Jérôme

12, rue des Vignes

Mr GENDRET Anthony

et Meille OLIVIER Julie

1, rue du Bac

Mr GERARD Loïc

et Meille TRIPETTE Charlotte

1, rue Jean-François Millet

Mr et Mme GRESSIER Sylvain

4, rue du Pommeron

Mr PERSINET Loïc

et Meille LÉGER Sandy

1, rue Jean Racine

Mme SCHLHAMMER Mirabelle

8, rue Franklin Roosevelt

Objets trouvés

Mars 2007 :

- 1 demi-turbulette blanche
- 1 casquette noire
- 1 boucle d'oreilles trouvée rue de Saint-Quentin

Avril 2007 :

- 1 manteau kaki enfant (taille 8 ans)

GÂRDES MÉDICALES

Dr CASALLS
GUIGNICOURT 03 23 79 93 93

Dr JEUDY
CORBENY 03 23 22 47 87

Dr KLEIBER
GUIGNICOURT 03 23 79 83 44

Dr OLOGOUDOU
NEUFCHATEL 03 23 23 80 44

Cabinet médical
CORMICY 03 26 61 32 32

En l'absence de votre médecin traitant veuillez composer le 15, ce service vous mettra en rapport avec le cabinet de garde.



Guignicourt
infos

Mairie

Tél. 03 23 25 36 60

www.guignicourt.fr

mairie-guignicourt@wanadoo.fr

Conception et impression :

Imprimerie Blond - Reims

Guignicourt infos

Mai 2007 - N°99

Dimanche 24 juin 2007

C'est une journée particulièrement riche en événements.

Tout d'abord, nous fêtons le vingtième anniversaire du jumelage Illertieden-Guignicourt.

Une délégation s'était rendue en novembre dernier en Allemagne.

Ce week-end, ce sont nos amis allemands qui viennent sceller 20 ans d'amitié.

A cette occasion, vous êtes invités à assister au concert d'orgue tout public,

donné par Marc Pinardel, qui aura lieu le samedi 23 juin à 18h en l'église de Guignicourt,

ainsi qu'au concert de la Cantilaisne le dimanche 24 juin à 14h, au même endroit.

Ce dimanche 24 juin voit d'autres manifestations dans la commune :

tournoi de foot jeunes ; tournoi de tennis ; fête de l'art et de l'artisanat sur les bords de l'Aisne.



Réunion du 23 février 2007

Créations de postes

Le Conseil municipal délibère afin de créer :

- 1 poste de saisonnier (travaux extérieurs) du 1^{er} mars au 31 août 2007.
- 1 poste occasionnel (travaux d'automne) du 1^{er} septembre au 31 novembre 2007.
- 1 poste double pour la gérance du camping soit : un poste géant, un poste d'adjoint technique saisonnier pour une durée de 6 mois, - suite à une promotion interne 2 agents évoluent du grade d'agent administratif 1^{ère} classe à adjoint principal 2^e classe. Il s'agit de Mme Brigitte DARCY et Mme Delphine HECKMANN.

Demandes de subventions

- La porte principale et les fenêtres de la mairie, vétustes, doivent être remplacées. Devis estimatif 42 110€ HT.

Le Conseil municipal sollicite une subvention de 12 633€ (soit 30%) au titre de la Dotation globale d'équipement.

- Afin de rééquiper le centre BONIEUX rénové, et suite aux besoins exprimés, seraient nécessaires : du mobilier et des stores à différentes fenêtres, pour un total de 19 294, 14€ HT.
 - La demande de subvention ne peut excéder 30% (soit 5 788,24€)
 - Suite au vol survenu au Centre technique, il faut racheter : 2 taille-haies, 1 tronçonneuse élagueuse , 1 coupe de tondeuse.
- Coût total : 3 596,01€ HT. Demande de subvention DGE 1 078,80€.

Promesse de vente

Une délibération est prise concernant la vente par Saint Louis Sucre à la commune, de la parcelle de terrain située à l'angle de la rue de Saint-Quentin et de la rue des Bois (3a76ca). Cette vente est consentie avec des conditions particulières (aménagement paysager et interdiction de revente pour construction).

Église

Le Conseil Municipal fixe à 215€ le montant de l'indemnité annuelle versée à l'abbé Baudoux pour le gardiennage de l'église.

Conseil municipal du 11 avril 2007

Comptes de gestion

Le Conseil approuve les comptes de gestion 2006 du receveur concernant la commune, le service d'assainissement, le camping et le pôle d'activités.

Budget primitif communal

Les résultats du compte administratif de l'année 2006 laissent apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de 338 892,47€
 - un déficit d'investissement de 65 747,72€
 - des restes à réaliser pour 215 129,00€
 Le Conseil décide d'affecter ces résultats au budget 2007, en réserve d'investissement pour 280 876,72€ et de reporter en section de fonctionnement la somme de 58 015,75€.
 Le Conseil vote à l'unanimité le budget communal se présentant comme suit:

Fonctionnement	BP 2007	Résultat reporté	Total
Dépenses	1 751 726		1 751 726
Recettes	1 693 711	58 015	1 751 726

Haute garderie

Il faut choisir un maître d'œuvre pour le projet d'extension de la haute garderie. Le Conseil Municipal retient le cabinet "Architech" dont le montant du marché s'élève à 23 800€ TTC

Zone de développement de l'éolien

Le Conseil Communautaire du 08.02.07 a approuvé le transfert de la compétence "création d'une zone de développement éolien" dans le bloc de compétence "aménagement de l'espace" des statuts communautaires.
 Le Conseil Municipal accepte ce transfert et notifie sa décision à la Champagne Picarde.

Contrat d'entretien

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer un contrat d'entretien pour les chaufferies de la mairie, du groupe MORTIMER, de l'église et du centre social avec le société LOCHERON.
 Coût total : 2 000€ TTC

Ecoles

Dans un courrier du 12.01.07, l'inspecteur d'Académie informe la municipalité qu'une fusion école maternelle - école primaire est à l'étude. Les élus émettent un avis défavorable.

Voierie

Le Conseil Municipal délibère favorablement pour le reclassement en voirie communale de la route D621 (102 mètres) (rue Georges Lhotelain, du garage Bridoux à la gare), opte pour le versement d'une indemnité forfaitaire de remise en état de la chaussée d'un montant de 10 516,50€ et autorise M. Le Maire à signer tous les documents. Suite à ce reclassement, des travaux de drainage dont le coût s'élève à 25 764,3 € TTC, seront nécessaires.
 Au titre du FDS, une subvention est demandée (6 945,12€).

Question diverses

- Naissance d'Emma Bondon
- Ouverture éventuelle d'une classe maternelle
- Point sur le transfert du supermarché
- Demande de subvention de l'Association "Les Gavroches"
- Disponibilités pour les bureaux lors des futures élections.

Investissement	BP 2007	R. à réaliser	Rés. Reporté	Total
Dépenses	972 800	337 319	65 748	1 375 867
Recettes	972 800	122 190	280 877	1 375 867

Vote des taux communaux

Les recettes d'une commune proviennent :

- de la part communale de nos impôts locaux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et taxe professionnelle)
- des dotations de l'Etat.
- des subventions de l'Etat, de la Région et du Département.

Pour 2007, les recettes provenant de la part communale des impôts locaux s'élèveront à 612 111 €.

Les dotations et subventions sont une redistribution des prélèvements de l'Etat (impôts sur le revenu, TVA, etc..) et de la Région et du Département (impôts locaux).

Pour les impôts locaux, chaque taxe est le résultat du produit de la base par le taux.

La base d'imposition est un élément qui caractérise l'habitation, le terrain, etc..., elle est fixée par l'administration des finances, et elle augmente chaque année pour tenir compte de l'inflation. Le Conseil municipal n'a aucune action sur cette base.

Par contre le taux est fixé par le Conseil municipal.

Une habitation dont la base est 1000, le taux de la taxe d'habitation étant de 13,80%, cela donne une part communale de la taxe d'habitation de 1000 x 0,1380 = 138 €.

Les recettes de la Communauté de Communes, du Département et de la Région obéissent au même principe et pour chaque taxe le contribuable reçoit un avis d'imposition unique regroupant les parts destinées à chaque collectivité.

Le Conseil municipal décide pour 2007 d'adopter les taux communaux donnés ci-dessous :

	Taux 2006	Taux 2007
Taxe d'habitation	13,66%	13,80%
Taxe foncier bâti	14,62%	14,77%
Taxe foncier non bâti	20,97%	21,19%
Taxe professionnelle	6,68%	6,75%

Tarifs communaux

Le Conseil adopte les tarifs communaux (concessions au cinétière, droits de place au camping, à la fête et au marché, locations des salles, tarifs de l'assainissement, etc...)

Budget du pôle d'activités

Le Conseil adopte à l'unanimité le budget du pôle d'activités, équilibré en dépenses et recettes à 701 903€ pour le fonctionnement et à 641 663€ pour l'investissement.

Budget du Camping

Le Conseil adopte à l'unanimité le budget du camping, équilibré en dépenses et recettes à 74 291€ pour le fonctionnement et à 201 143 € pour l'investissement.

Budget de l'assainissement

Le compte administratif 2006 de l'assainissement laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 492 304,08€
- un excédent d'investissement de 91 797,94€

Le Conseil décide d'affecter ces résultats en excédent reporté destiné à couvrir les futurs investissements (entretien du réseau et nouvelle station d'épuration). Le Conseil adopte à l'unanimité le budget de l'assainissement, équilibré en dépenses et recettes à 654 711€ pour le fonctionnement et à 133 440€ pour l'investissement.

Autres décisions, le Conseil :

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société Willaume-assainissement pour le curage de la canalisation principale des égouts le long de la rivière (887 m), pour un montant de 3 245€.
- accepte les indemnisations proposées par la compagnie d'assurances AXA, concernant d'une part le vol survenu au centre technique (2 968€) et d'autre part la destruction d'un poteau d'éclairage public au pôle d'activités par un véhicule (1 243€).
- approuve le règlement intérieur du camping.
- décide de confier à la CAMIF pour un montant de 4 657€, le rééquipement de diverses salles communales en mobilier (tables, chaises et armoires).
- décide de vendre l'ancien mobil home du terrain de camping au prix de 500€ par l'intermédiaire du «Chalet Mobiles».
- approuve l'actualisation de la convention avec le Département concernant les transports scolaires à l'intérieur de la commune.
- sollicite une subvention auprès de l'ONAC (Office des Anciens combattants et victimes de guerres) pour la restauration du Monument aux Morts.
- fixe les ratios pour les avancements de grade des agents communaux.
- décide de baptiser les deux principales artères du pôle d'activités, rue de Mauchamp et rue du champ Roland.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

La quantité et la qualité de l'eau représentent de nos jours des enjeux majeurs Les ressources en eau douce ne sont pas inépuisables, il est donc indispensable de rationaliser leur gestion.

Les dispositions de la «loi sur l'eau» ont trait à la gestion des eaux, en vue d'améliorer leur qualité, ainsi qu'aux rôles des collectivités territoriales. De ce fait, les collectivités ont des compétences nouvelles en particulier dans le domaine de l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) où les choix en matière d'évacuation et de traitement des eaux usées doivent s'harmoniser avec les questions d'urbanisme.

Un dossier technique et administratif permet de consulter la population sur les différentes zones d'assainissement définies par le Conseil Municipal, auxquelles seront associées des modes de gestion des eaux usées et des eaux pluviales, ainsi que des préconisations techniques.

Ce projet de zonage d'assainissement sera soumis à enquête publique durant un mois, soit du lundi 30 Avril 2007 au mercredi 30 mai 2007 inclus.

Monsieur Guy BLAVIN, dûment agréé, assurera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant ce délai :

- le dossier technique et administratif sera déposé en Mairie de Guignicourt aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (soit du lundi au jeudi 9h -12h et 14h-17h et le vendredi 9h-12h et 14h-16h30) afin que chacun puisse le consulter et reporter ses observations éventuelles sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Guignicourt, lequel les annexera au dossier.

- une permanence sera assurée par le Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Guignicourt afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public les jours et heures suivants :

mercredi 2 mai 2007 de 15h à 18h.
 samedi 12 mai 2007 de 9h à 12h.
 mercredi 30 mai 2007 de 15h à 18h.

INSCRIPTION CANTINE

Année scolaire 2007-2008



Les inscriptions à la cantine pour la rentrée de septembre 2007 se feront en mairie de Guignicourt, à compter du 4 juin et jusqu'au 15 août 2007. Un formulaire d'inscription vous sera remis auquel vous devrez joindre une attestation d'assurance extrascolaire.

Les enfants qui étaient déjà inscrits pour 2006/2007 devront l'être à nouveau pour 2007/2008.

Attention :

Le renouvellement ne sera pas automatique.

Priorité sera donnée aux enfants n'ayant pas de car de ramassage le midi (Menneville, CLS ...), ceux dont les deux parents travaillent et qui fréquenteront la cantine tous les jours. Merci de votre compréhension.

Vous êtes victime d'un acte de délinquance
ou confronté à un litige, un conflit

adavem 02

Association Départementale d'Aide aux Victimes et de Médiation

Vous propose

Ecoute

Orientation

Accompagnement

Soutien psychologique

Informations juridiques

Des accueillants vous reçoivent

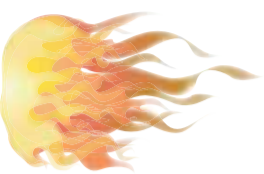
gratuitement en toute confidentialité

03.23.20.65.61

Dépannage informatique

Une malencontreuse erreur s'est glissée dans le texte annonçant ce nouveau service à Guignicourt.

Le numéro de téléphone de M. Rolland est le 06 26 84 27 97.



FEUX DE JARDIN

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental précise que « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tout déchet est interdit ».

Par conséquent, les feux de jardin ne sont pas autorisés.

HORAIRES D'ÉTÉ :

du lundi 7 mai au
samedi 27 octobre 2007

Mercredi : de 9h à 13h

Jeu : de 9h à 12h

et de 13h à 17h

Vendredi : de 13h à 18h

et de 9h à 12h

et de 13h à 17h.

Déchetterie



Collecte de Sang

La prochaine collecte de sang aura lieu **le mercredi 16 mai 2007, de 16h à 19h, sur l'esplanade Jean Thouraud.**

L'Etablissement François du Sang remercie par avance toutes les personnes qui voudront bien se présenter pour ce geste de solidarité.

Chats et chiens



De nombreuses personnes viennent à la mairie se plaindre de divagations fréquentes de chats sur le territoire de la commune. Des chats s'introduisent dans les jardins, saccageant les jeunes plants. Ils y cachent parfois leur portée de chatons. Ils pénètrent dans les maisons, obligeant leurs occupants à maintenir, à la belle saison, leurs fenêtres fermées.

Les propriétaires doivent maîtriser le vagabondage de leurs animaux, ainsi que leur prolifération. Il existe des moyens de bon sens, que nous avons déjà évoqués dans un précédent bulletin, pour ne pas se retrouver face à une quantité de chats dont on ne peut plus s'occuper correctement.

Quant aux chiens, nous rappelons qu'ils doivent être enfermés, ou tenus en laisse hors des propriétés. Certaines races doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie.

FIÈVRE HÉMORRAGIQUE

C'est une infection due à un virus, qui se caractérise par un syndrome grippal, une atteinte rénale et des troubles hémorragiques.

La maladie est causée par un rongeur : le campagnol roussâtre ou mulot à collier. L'homme se contamine en inhalant des poussières contaminées par les rejets des rongeurs infestés.

Facteurs de risques : résidence à proximité des forêts ; profession dans le secteur forestier, agricole, bâtiment ; travaux de terrassement ou jardinage ; loisirs en forêt ; manipulation de bois de chauffage ; nettoyage de locaux inhabités, greniers, granges, hangars ; chasse et pêche.

Recommandations : gants en caoutchouc et il faut éviter de respirer des poussières dans les zones à risques.

Activités d'éveil pour les tout-petits !

Le Relais Trotin-Trotine organise des activités d'éveil pour les tout-petits accompagnés d'un adulte : assistantes maternelles, parents... le jeudi matin, de 9h à 11h, à la salle des fêtes de Menneville, place de la mairie.

Animé par le Relais Trotin-Trotine et Picardie en ligne : BB'clic à partir de 24 mois, à Condé, le 4^{ème} mercredi du mois à 9h, 10h et 11h.



Plate-forme informatique de Condé :

RDV au 03 23 25 36 80

Pour vous initier ou vous perfectionner à l'informatique, Bruno vous attend à Condé. Libre accès ou module, sur RDV préalable au Point-Villages de Guignicourt.

Mardi : 9h à 12h et de 13h à 18h

Mercredi : 13h à 18h

Vendredi : 9h à 12h et de 13h à 18h.

La Champagne Picarde étudie la possibilité de faire une séance le mercredi matin au Point-Villages pour des personnes dans l'impossibilité de se déplacer.

